

Antoine Vauchez*Une magistrature d'influence ?**La redéfinition de la profession judiciaire en Italie (1964-1996)***RESUME DE LA THESE**

Ce travail a pris pour point de départ une réflexion sur l'émergence en Italie de la figure des « grands juges » (à l'image d'Antonio di Pietro) dont les enquêtes ont conduit à la mise en examen de près d'un tiers des membres du Parlement entre 1992 et 1996 dont des personnalités politiques aussi importantes que Bettino Craxi ou Giulio Andreotti. En ce sens, le rôle des juges dans la crise politique italienne des années 1990 constitue comme un point de repère incontournable dans une réflexion sur **les rapports entre justice et politique** en Europe. Au risque d'être très schématique, il est sans doute possible de résumer les résultats de cette recherche comme suit :

- Ce que l'on observe, c'est la formation d'une **nouvelle expertise judiciaire du politique**. A travers leurs enquêtes en matière de corruption ou de mafia, les magistrats italiens se font en effet les producteurs de nouveaux instruments de connaissance et de nouveaux savoirs sur le fonctionnement de la vie politique, et notamment sur les rapports occultes qu'auraient entretenus certaines administrations étatiques, les partis politiques et la mafia depuis les années 1960. Par le biais de leurs enquêtes, les magistrats italiens ont en effet eu à connaître mais aussi à juger de la légitimité de certaines pratiques politiques et plus largement de la classe politique italienne.

- Cette nouvelle expertise judiciaire du politique ne s'est pas constituée de toutes pièces dans la crise politique italienne des années 1990. La discontinuité symbolique forte qu'introduit cette crise -au point de l'on a pu parler de l'avènement d'une seconde République- a trop souvent occulté la continuité des pratiques des acteurs et singulièrement des magistrats. Ces derniers ont en effet pu s'appuyer dans leurs enquêtes anti-corruption sur des répertoires d'action déjà disponibles et déjà éprouvés dans la lutte contre le terrorisme d'extrême-gauche (contre les Brigades Rouge à la fin des années 1970) et contre la mafia tout au long des années 1980. C'est en effet dans **la lutte contre le crime organisé** que se forge le nouveau modèle d'excellence judiciaire (incarné par les martyrs de cette nouvelle justice à l'image de Giovanni Falcone) et les nouveaux standards professionnels -le recours aux repentis de justice, le travail en équipe de juges...- qui seront mobilisés tout au long des années 1990 par les magistrats anti-corruption de l'opération Mains propres. Dès lors, l'activisme judiciaire à l'égard de la classe politique italienne gagne à ne pas être analysé comme l'indice d'une politisation des juges mais comme l'expression d'un nouveau modèle professionnel

- L'affirmation de ce modèle au sein de la magistrature entre les années 1970 et les années 1990 ne dépend pas de son efficacité technique supposée dans la lutte contre le crime organisé ; elle renvoie plutôt à **deux processus** en tension constante : d'une part, l'intéressement de groupes sociaux extérieurs aux Palais de justice (des partis politiques comme le PCI, des journaux comme *La Repubblica*...) qui retraduisent constamment dans leurs propres termes le travail judiciaire accompli contribuant ainsi à mettre en exergue ces nouvelles pratiques judiciaires ; et d'autre part, le travail de discipline et de codification juridique des usages sociaux des enquêtes de ces magistrats sous la forme de cours, de manuels ou encore de nouveaux critères de promotion professionnelle dont l'un des effets est une mise à distance du politique bien que la politisation supposée du judiciaire. On se convainc alors que l'analyse de la « judiciarisation du politique » en Italie comme ailleurs doit tenir ensemble les **usages sociaux** des nouvelles pratiques judiciaires anti-corruption (validité sociale) et

le **travail de codification** et de mise en forme systématique de celles-ci au sein de la magistrature (clôture).

| |
|-------------------------|
| CURRICULUM VITAE |
|-------------------------|

Antoine Vauchez
e-mail : Antoine.Vauchez@univ-paris1.fr

Situation actuelle :

Chargé de recherche au CNRS rattaché au CURAPP (depuis oct. 2001)
Docteur de l'Institut Universitaire Européen (18 déc. 2000)

Expérience professionnelle :

ATER à l'université Paris I-Sorbonne (2000-2001)
Research fellow à l'American Bar Foundation, Northwestern University, Chicago (1999-2000)
Service militaire à la cellule 'Recherche' du Centre d'études en sciences sociales de la défense, Ministère de la défense (1998-1999)
Chargé de cours : « Vie politique européenne », Maîtrise, Faculté de droit de Tours ; « Historical and contemporary issues of the European construction », New York University (1999)
Titulaire de la bourse Lavoisier à l'Institut Universitaire Européen de Florence (1995-1998)
DEA 'Gouvernement comparé', Université Paris I-Sorbonne (1994-1995)
Licence et Maîtrise de droit public, Université Paris I-Sorbonne (1993-1995)
Diplôme de l'IEP (1990-1993)

Travaux et publications :

Une magistrature d'influence ? La redéfinition de la profession judiciaire en Italie (1964-1996), LGDJ, coll. Droit et société, à paraître
« Traduire en justice. La naissance d'une sociologie du droit et de l'institution judiciaire dans l'Italie des années 1960 », in Actes du colloque sur 'La formation des sciences du gouvernement en Europe XIXème -XXème siècle', Economica, à paraître
« Parler d'expérience(s). La formation d'un nouveau modèle d'excellence judiciaire dans la lutte contre la criminalité organisée en Italie », in J.L. Briquet, Philippe Garraud (dir.), *Juger le politique*, Presses universitaires de Rennes, 2001, à paraître
« Entre droit et sciences sociales. Retour sur l'histoire du mouvement *Law and society* », *Genèses*, déc. 2001
« Eléments pour une analyse de l'activisme judiciaire italien », *Laboratoire italien*, octobre 2001
« Le Parti communiste italien et les juges (1968-1996) », in *L'indépendance de la magistrature en France et en Italie*, Dalloz, 1998